

DEMANDE DE PRIX SERVICES

1. INTERVENTION	
NOM DE L'INTERVENTION :	Projet DigiBoost
CODE DE L'INTERVENTION :	BEN170321T

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE :	Réalisation d'une étude sur « le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin : état des lieux, diagnostics, recommandations et plans d'actions »
LOTS DU MARCHE	Le marché est composé d'un seul lot
REFERENCE ENABEL :	BEN170321T-10061
DATE DE LA DEMANDE :	03 février 2023

3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES	
DUREE D'EXECUTION DU MARCHE :	Le marché débute le jour suivant la réception de la notification d'attribution et se clôture à l'exécution complète.
DELAI D'EXECUTION DU MARCHE	Le délai d'exécution est de soixante (60) jours ouvrables à compter du lendemain du jour qui suit la date de réception de l'ordre de service.
LIEU D'EXECUTION DE LA CONSULTANCE :	La consultation se déroulera sur tout le territoire béninois.
PERSONNE DE CONTACT ENABEL :	Hector H. AHOGNI, Acheteur Public, Email : hector.ahogni@enabel.be
FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DU MARCHE	Mme Emmanuelle BOUITI, Intervention Manager DigiBoost Email: emmanuelle.bouiti@enabel.be
MODALITES DE PAYEMENT :	Aucune avance ne sera payée. Le paiement sera effectué 100% à la réception définitive des rapports. La facture mentionnera le nom, le code de l'intervention Enabel, la référence du marché (BEN170321T-10061), le numéro du bon de commande, et adressée à Enabel/DigiBoost à l'attention du fonctionnaire dirigeant du marché

4. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	Vendredi 17/02/2023 à 10h00 au plus tard
	LIEU :	Les soumissionnaires peuvent soumettre les offres de la manière suivante : Elle doit être introduite, sous plis fermé portant la mention :

	<p>« Réalisation d'une étude sur le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin : état des lieux, diagnostics, recommandations et plans d'actions - BEN170321T-10061 »</p> <p>ATT : M. Hector H. AHOGNI</p> <p>Par remise contre émargement sur la liste de réception des offres.</p> <p>Au bureau de DigiBoost situé au 2ème étage de l'immeuble Marie Stella, sis derrière l'aéroport de Cotonou,</p> <p>Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de : 8h30 à 13h30 et de 14 h15 à 17 h30 ; et le vendredi de : 8h30 à 13heure.</p>
VALIDITE DES OFFRES :	120 jours de calendrier
CRITERES DE SELECTION	<p>Le soumissionnaire peut être une personne physique ou morale remplissant les critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le cabinet : <ul style="list-style-type: none"> - avoir réalisé au moins 2 missions similaires, justifiées par les attestations de bonne fin d'exécution datant de moins de 3 ans à compter de la date de dépôt des dossiers. ✓ Pour les groupements d'experts : <ul style="list-style-type: none"> Chaque expert doit avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires, justifiées par les attestations de bonne fin d'exécution datant de moins de 3 ans à compter de la date de dépôt du dossier ✓ Le montant moyen des prestations référencées doit être au moins égal à 10 000 Euros. ✓ Profil des experts : <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) chef de mission <ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins 05 ans d'expériences professionnelles en tant qu'économiste/sociologue/spécialiste en étude du développement, avec une spécialisation pour les questions de genre. - Avoir des connaissances sur les dynamiques entrepreneuriales et des SAEI au Bénin ou dans d'autres pays ayant des réalités socio-démographiques et culturelles similaires à celles du Bénin. - Avoir des références sur des marchés d'enquêtes ou de réalisation d'étude. • Un (01) Expert (associé) <ul style="list-style-type: none"> Spécialiste en Entrepreneuriat numérique (Diplôme universitaire BAC +4/5 en commerce, gestion d'entreprise, économie, sociologie ou tout autre domaine pertinent avec la mission).

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation : Diplôme universitaire BAC + 4/5 en commerce, gestion d'entreprise, en TIC, économie, sociologie ou tout autre domaine pertinent avec la mission. - Au moins 03 ans d'expériences dans le domaine de l'entrepreneuriat au Bénin ou en Afrique avec des connaissances du fonctionnement opérationnel. - Avoir des références sur des marchés de réalisation d'études ou d'enquête est un atout. <p>Fournir pour les 2 consultants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des diplômes - CV détaillé reprenant les expériences les plus pertinentes (maxi 4 pages) - Les attestations de bonne exécution, de service fait ou d'emploi pouvant justifier les expériences exigés
REGULARITE DES OFFRES	Le délai d'exécution qui ne doit pas dépasser le délai maximum exigé est l'un des éléments de régularité.

CRITERE D'ATTRIBUTION :	<p>Ce marché est un marché à prix global toutes taxes comprises. Les critères d'attribution sont ci-dessous :</p> <p>Critère 1 : Proposition technique (60 points)</p> <table border="1" data-bbox="608 1149 1458 1514"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Éléments de la méthodologie (60 Pts)</th> <th>Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Compréhension de la mission et pertinence des remarques</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Qualité de l'approche méthodologique</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Pertinence du chronogramme</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table> <p>Critère 2 : Proposition financières (40 points)</p> <p>La méthode de calcul pour l'attribution des points sur le critère prix sera la suivante :</p> <p>Points = (Prix de l'offre la plus basse/Prix de l'offre à évaluer) x 40</p> <p>Points totaux= Points critère 1 + Points Critère 2.</p> <p>Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu les points les plus élevés.</p>	N°	Éléments de la méthodologie (60 Pts)	Pondération	1	Compréhension de la mission et pertinence des remarques	20	2	Qualité de l'approche méthodologique	30	4	Pertinence du chronogramme	10	Total		60
N°	Éléments de la méthodologie (60 Pts)	Pondération														
1	Compréhension de la mission et pertinence des remarques	20														
2	Qualité de l'approche méthodologique	30														
4	Pertinence du chronogramme	10														
Total		60														
QUANTITES	Les quantités à commander est exprimée en hommes jours.															

DOCUMENTS DU MARCHE (PIECES A FOURNIR)		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE*
1.	Formulaire de soumission	Annexe 1
2.	Déclaration KYC (déclaration sur honneur-motifs d'exclusion) signée	Annexe 5
3.	Offre de prix (bordereau de prix)	Annexe 2
4.	L'accord de groupement (pour les groupements de consultant)	A joindre à l'offre
5.	CV + Copie des diplômes des consultants	A joindre à l'offre
6.	Les attestations d'emploi, de service fait ou de bonne fin d'exécution pouvant justifier les expériences des consultants dans les domaines exigés	A joindre à l'offre
7.	Une attestation de paiement des impôts valable au dernier trimestre achevé pour les soumissionnaires personne morale	A joindre à l'offre
8.	Une attestation de paiement des cotisations sociales (CNSS ou équivalent dans le pays d'établissement) valable les 6 derniers mois ; pour les soumissionnaires personne morale	A joindre à l'offre
9.	Le casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour le signataire de l'offre	A joindre
10.	La copie du relevé d'identité bancaire	A joindre
11.	L'attestation ou certificat de disponibilité	A joindre
12.	Le formulaire du délai d'exécution	Annexe 5

* A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

6 – TERMES DE REFERENCES

Contexte et justification

L'économie numérique fait partie des trois piliers stratégiques du Programme d'Action Gouvernementale du Bénin (PAG 2016-2021). Le Gouvernement s'est doté d'une politique sectorielle dans le secteur de l'économie numérique en 2016, et ambitionne d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation du Bénin pour l'accélération de la croissance économique et l'inclusion sociale d'ici à 2021.

Pour accompagner le Gouvernement béninois dans sa vision du secteur du numérique, l'Union Européenne dans le cadre du Programme pour la Compétitivité en Afrique de l'Ouest sur le 11e FED (2014-2020), a décidé de mettre en place et de financer le projet DigiBoost. C'est un projet mis en place pour appuyer et renforcer l'écosystème de l'économie numérique au Bénin et exécuté par Enabel.

L'un des résultats du projet concerne la consolidation de la communauté Women in Tech au Bénin, par un travail avec les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant (SAEI) pour développer de meilleures offres de services dédiées aux femmes, l'appui aux initiatives en faveur des femmes porteuses de projet ou fondatrices de startups, la création de liens avec des fédérations femmes cheffes d'entreprises ou des fédérations technologiques etc.

L'intégration du genre dans le projet DigiBoost se justifie par la Politique Nationale de Promotion du Genre du Bénin, mais aussi l'existence depuis 2010, au niveau de l'Union Européenne d'un plan d'action pour l'égalité des sexes et l'empowerment des femmes dans les pays en développement. Cette dynamique se retrouve également dans la Loi Belge de la Coopération au Développement (art 11, § 2, 1^o) qui adopte comme principe de base que la dimension de genre, à savoir l'empowerment des femmes et l'égalité des hommes et des femmes dans la société, est intégrée de façon transversale dans toutes ses interventions. Ce principe est au cœur de la stratégie Genre 2019-2023 d'Enabel.

C'est en tenant compte de ce contexte que l'Unité de Gestion du projet dénommée UG Projet en charge de gérer les activités opérationnelles de DigiBoost en liaison avec les différentes parties prenantes lance les présents Termes de Références pour la : « **Réalisation d'une étude sur le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin : état des lieux, diagnostics, recommandations et plans d'actions** ».

Objectifs

L'objectif est d'avoir une vision holistique de l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin, c'est-à-dire connaître la place réservée aux femmes au sein de la communauté des acteurs de l'écosystème de l'économie numérique, et comprendre leurs besoins afin de pouvoir élaborer une stratégie d'action efficace pour la consolidation de la communauté Women in Tech au Bénin. Plus brièvement, l'objectif est d'aboutir à une meilleure orientation des femmes dans l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle via la réduction de l'inégalité d'accès au numérique.

La présente consultation a pour **objectifs spécifiques** :

Phase A : Récolte de données sur l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin :

- Récolte de données sur **le cadre légal et socio-culturel de l'accès à l'entrepreneuriat numérique féminin** au Bénin
- Récolte de données sur **le degré d'expertise/implication dans les questions d'inégalités de genre des acteurs de l'écosystème** intervenant dans les domaines suivant :
 - **Le financement au féminin** : l'offre et la demande en produits et services financiers à destination des femmes entrepreneures.
 - **L'accompagnement de porteuses de projets** (proposé par les SAEI bénéficiaires du projet) : l'offre et la demande en services d'accompagnement spécifiquement dédiés aux femmes.
 - **La formation, l'insertion professionnelle et l'emploi** dans le domaine des TIC et de l'entrepreneuriat.
 - La **sensibilisation** et le **réseautage** (mentorat, fédérations de cheffes d'entreprises et technologies, role models) pour un leadership féminin.
- Récolte de données sur **les facteurs influençant le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin** dans les domaines suivants :
 - Le financement au féminin : l'offre et la demande en produits et services financiers à destination des femmes entrepreneures.
 - L'accompagnement de porteuses de projets (SAEI) : l'offre et la demande de services d'accompagnement spécifiquement dédiés aux femmes, en intégrant les disparités régionales (les femmes rurales).
 - La formation, l'insertion professionnelle et l'emploi dans le domaine des TIC, plus précisément : les freins/leviers de l'accès à la formation dans les TIC pour les femmes, le paysage de l'offre de formation dans les TIC et le taux de participation

des femmes, les avantages de la formation dans les TIC pour les femmes notamment au niveau de l'insertion professionnelle, de l'emploi, et l'entrepreneuriat.

- La sensibilisation et le réseautage (mentorat, fédérations de cheffes d'entreprises et technologies, role models) pour un leadership féminin.

Récolte de **données désagrégées par sexe** sur la répartition des femmes et des hommes dans les différents secteurs de l'entrepreneuriat numérique au Bénin, pour connaître les secteurs porteurs pour les femmes ou pour la mixité professionnelle, et a contrario les secteurs fermés pour les femmes.

Phase B : Analyse de données et recommandations (baromètre = changement prochain possible et envisageable)

- Proposer une analyse des freins et leviers au niveau familial, économique, social, et du contexte institutionnel/politique de l'accès à l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin, et un baromètre des changements envisageables qui pourront être exploités dans le cadre d'un plaidoyer. Les changements attendus se situent aux niveaux des mentalités, et de la capacité de prise en considération d'un réseau organisé de la communauté « Women in Tech » par les instances politiques, législatives et sociales.
- Proposer des recommandations pour une amélioration du degré d'expertise/implication des acteurs de l'écosystème sur les questions d'inégalités de genre dans les domaines précités ci-dessus, suite à une analyse des capacités genre des acteurs suivant :
 - Ceux offrant des produits/services financiers à destination des femmes entrepreneures.
 - Des SAEI bénéficiaires du projet DigiBoost.
 - Des réseaux, fédérations, associations pour le leadership féminin.
- Proposer des recommandations d'amélioration et un baromètre des changements positifs concernant les facteurs influençant le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin dans les domaines cités ci-dessus, et en tenant compte du cadre d'intervention du projet DigiBoost.
- Proposer une analyse graphique des données désagrégées par sexe :
 - Sur la répartition des femmes et des hommes dans les différents secteurs de l'entrepreneuriat numérique au Bénin.
 - Sur l'accès à la formation dans les TIC pour les femmes et pour les hommes.
 - Sur la répartition et le taux d'insertion professionnelle des femmes et des hommes.

Résultats

Au terme de la mission :

- L'état des lieux, les recommandations et le plan d'actions pour un plaidoyer sur l'accès à l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin sont proposés ;
- Le diagnostic des améliorations du degré d'expertise/implication des acteurs de l'écosystème sur les questions d'inégalités de genre au Bénin concernant l'accès à l'entrepreneuriat numérique féminin est réalisé,
- Le diagnostic sur les facteurs influençant le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin est réalisé ;
- Des recommandations sont proposées, en incluant l'élaboration d'un mapping des synergies possibles et le ciblage des thématiques/actions de sensibilisations sur le degré d'expertise/implication des acteurs de l'écosystème, et les facteurs influençant l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin ;
- Une analyse graphique des données désagrégées par sexe sur les éléments ci-dessous est réalisée ;

1 Livrables

Les livrables suivant devront être disponibles à la fin de la présente mission :

- Le rapport d'enquêtes de terrain, collecte et analyse de données.
- Les différents rapports intermédiaires, après la phase de collecte et la phase d'analyse
- Le document final sur « l'étude sur le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin : état des lieux, diagnostics, recommandations et plan d'actions », comportant :
 - Un plan d'action pour le plaidoyer sur l'accès à l'entrepreneuriat numérique
 - Un mapping des synergies possibles et des thématiques/actions de sensibilisation à destination des acteurs de l'écosystème
 - Un plan d'action spécifique à la consolidation de la communauté « Women in Tech au Bénin »
- Le rapport final de la mission comprenant des recommandations à destination des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant la mise en place d'une pratique « gender mainstreaming », à savoir l'intégration transversale du genre.

Méthodologie

L'approche recherchée pour la consultation est la suivante :

1. Cadrage de la mission : Phase préparatoire pour harmoniser l'organisation de la mission.
2. Faire une revue documentaire sur l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin.
3. Réalisation et validation des fiches d'enquêtes avec l'équipe de l'UG projet (choix des données utiles à collecter après concertation avec l'équipe du projet DigiBoost).
4. Prise des rendez-vous avec les acteurs concernés et réalisations des enquêtes.
5. Structuration, analyse et exploitation des données
6. Réalisation de l'état des lieux, des diagnostics, des graphiques, et du document final.
7. Rédaction du rapport
8. Atelier de restitution interactif/participatif auprès des acteurs de la communauté Women in Tech béninoise, en vue de renforcer leur plan d'action pour la consolidation de leur communauté
9. Atelier de restitution interactif/participatif auprès des SAEI et des autres acteurs clés de l'écosystème pour une intégration de la pratique « gender mainstreaming ».

Le prestataire qui sera retenue, travaillera en collaboration avec l'UG projet. C'est l'UG qui sera chargé, de la validation des livrables de la mission pour le compte de Enabel-Bénin

Profil de l'expert.e recherché.e

Pour l'exécution de la mission, le prestataire devra mettre en place une équipe d'experts ayant au minimum le profil ci-après :

- (01) **Chef.fe de mission**
 - Tâches du/de la chef.fe de mission
 - Responsabilité globale des prestations (périmètre, qualité et délais).
 - Définition des données à collecter : pour la revue documentaire et les enquêtes
 - Suivi de la réalisation des enquêtes
 - Réalisation du document final sur le développement de l'entrepreneuriat numérique au féminin.
 - Coordination et assurance de la communication avec l'équipe projet
 - Planification et la supervision de son équipe.

Rapports réguliers et opportuns.

- Qualifications du/de la chef.fe de mission
- Formation : Sociologie, Economie, Commerce et/ou Coopération au développement
- Langue : excellente maîtrise du français parlé et écrit (attesté par rapport, publication etc..)
- Au moins 05 ans d'expériences professionnelles en tant qu'économiste/sociologue/spécialiste en étude du développement, avec une spécialisation pour les questions de genre.
- Avoir des connaissances sur les dynamiques entrepreneuriales et des SAEI au Bénin ou dans d'autres pays ayant des réalités socio-démographiques et culturelles similaires à celles du Bénin.
- Avoir des références sur des marchés d'enquêtes ou de réalisation d'étude.
- **(01) Expert.e en Entrepreneuriat numérique**
 - Qualifications
 - Formation : Diplôme universitaire BAC + 4/5 en commerce, gestion d'entreprise, en TIC, économie, sociologie ou tout autre domaine pertinent avec la mission.
 - Au moins 03 ans d'expériences dans le domaine de l'entrepreneuriat au Bénin ou en Afrique avec des connaissances du fonctionnement opérationnel.
 - Avoir des références sur des marchés de réalisation d'études ou d'enquête est un atout.

NB : Pour chacun des membres de l'équipe proposée fournir les preuves/références d'expériences et des diplômes.

7- FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHÉ :	Réalisation d'une étude sur « le développement de l'entrepreneuriat numérique féminin au Bénin : état des lieux, diagnostics, recommandations et plans d'actions »
REFERENCE ENABEL :	BEN170321T_10061

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS (RIB) :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

8- FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC BEN170321T-10061**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée ne fait pas l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC BEN170321T-10061**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Pourcentage TVA :00%.

Montant total HTVA :

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

9- BORDEREAU DE PRIX / MARCHE A PRIX GLOBAL

Désignation	Quantité (Hommes/ jours)	Durée (jours ouvrables)	PU (HT€)	Montant Total (HT €)
Honoraire consultant principal	1	60		
Honoraire consultant associé	1	60		
Total HTVA (euros)				

NB :

- Les honoraires du prestataire doivent prendre en compte tous les frais liés à cette mission (déplacement, perdiem, communication, etc..)
- Les frais relatifs à l'atelier de restitution sont à la charge d'Enabel/DigiBoost.

Arrêté le présent Bordereau, à la somme TTC de..... (en chiffre) Euro.

Fait à, le

Nom, prénom et signature et cachet

ANNEXE 3 : DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux et fournitures passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que

L'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les équipements sont garantis à partir de la date de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Le paiement sera effectué à 100% à la réception définitive des services.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur

les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en la matière.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

— 15. Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché. Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

ANNEXE 4 : DECLARATION KYC

Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

- 1° participation à une **organisation criminelle** ;
- 2° **corruption** ;
- 3° **fraude** ;
- 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
- 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
- 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 <lien> ;
- b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 <lien>;
- c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considéré comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date

Localisation

Signature

Annexe 5 : Formulaire de délai d'exécution

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons exécuté le présent marché référencé BEN170321T-10061 dans un délai de :

.....
.....
.....
.....

— **Date**

Localisation

Signature